Engagée en faveur de l'environnement et de la qualité

Soucieuse de l'environnement, la Banque Cantonale du Valais pratique de longue date une politique active et concrète en matière de développement durable et de responsabilité citoyenne. Elle a franchi un pas supplémentaire dans ce domaine en se dotant d'une nouvelle entité exclusivement dédiée à ce secteur.

Le modèle d'affaires de la BCVs repose également sur des valeurs de pérennité et de durabilité. Les préoccupations environnementales et sociales occupent ainsi une place de choix dans la philosophie de l'entreprise. Preuve en est, elle s'est dotée en 2019 d'une nouvelle entité exclusivement consacrée à ces questions.

Exemplaire, responsable et respectueuse de son environnement, la BCVs est titulaire de labels attestant de sa gestion adéquate de la qualité (ISO~9001), de la maîtrise de son impact environnemental (ISO~14001), de ses efforts pour le diminuer ($Swiss~Climate~CO_2e^i$) et de son caractère à la fois performant et citoyen (Valais~excellence). La Banque s'emploie en permanence à conserver ces certifications exigeantes, soumises régulièrement à réévaluation, garantes de la valeur ajoutée pour ses différentes parties prenantes: ses actionnaires, ses collaboratrices et collaborateurs, sa clientèle et l'économie valaisanne.

Certification Swiss Climate

La BCVs s'engage à relever le défi climatique. Une politique climatique durable augmente la force innovatrice de l'économie et lui permet d'accéder à de nouveaux marchés.

Pour la BCVs, il s'agit, dans ce contexte, de tenir compte du caractère supportable pour l'économie des mesures qui contribuent à réduire les émissions de CO₂. La politique climatique ne peut cependant être performante que si elle renforce la compétitivité de production des biens et services. La BCVs promeut, dans son activité, l'utilisation de solutions qui contribuent à la réduction des émissions de CO₂, en termes d'acquisition d'équipements ou de fournitures et en sensibilisant les collaborateurs à cette problématique.

Elle est accompagnée dans cette démarche par l'entreprise *Swiss Climate SA* à Berne et auditée par l'organisme indépendant SGS, Société Générale de surveillance SA, basé à Zürich.

Le label *Swiss Climate* atteste de la réduction des émissions de l'entreprise ainsi que des efforts permanents et des investissements entrepris dans ce but.

Réduction de 35% des émissions de CO₂ par employé en 8 ans

En mai 2011, la BCVs a obtenu la certification «Swiss Climate bilan CO_2 – catégorie bronze». Cette première phase a consisté à établir un bilan carbone de la BCVs et à définir des mesures de réduction d'émissions des gaz à effet de serre.

Une année plus tard, elle a passé avec succès la deuxième étape, intitulée «*CO*₂ *optimisé argent*». Cette catégorie suppose des participations dans des projets de réduction d'émissions internes ou externes à l'entreprise.

En 2019, la BCVs a renouvelé, avec succès et pour la huitième fois, sa certification en catégorie argent « CO_2 optimisé». Les émissions de CO_2 par employé, engendrées par les activités de la Banque, ont ainsi pu être régulièrement réduites. Concrètement, depuis 2010, année de lancement du processus de labellisation, elles ont diminué de plus de 35% soit au-delà de l'objectif de 25% initialement fixé. Cette performance a été réalisée alors que le développement des activités de la BCVs a conduit à une hausse de surfaces.

Label Valais excellence

Ce label a été créé pour distinguer les entreprises valaisannes à la fois les plus performantes et les plus citoyennes, soucieuses de leur rôle social et environnemental et désireuses de tendre vers une amélioration constante de leurs produits et services. Il apporte des garanties aux consommateurs: l'origine «100% Valais» de l'entreprise, son engagement dans une démarche citoyenne à l'égard du Valais et de ses habitants ainsi que la double certification ISO 9001:2015 (systèmes de management de la qualité) et ISO 14001:2015 (systèmes de management environnemental).

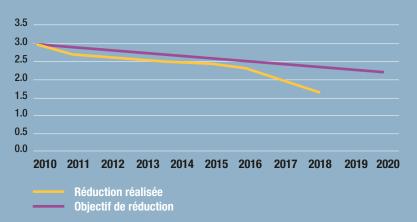
La Banque Cantonale du Valais a obtenu ce label en 2009. Depuis et conformément aux règles établies, elle a été auditée chaque trois ans. Sa certification a ainsi été renouvelée en 2013, 2016 et 2019.

¹ Le «e» signifie «équivalent» et indique que tous les gaz à effet de serre sont convertis en équivalent CO₂.

La BCVs poursuit son engagement pour réduire son impact environnemental.

Depuis 2010, année de lancement du processus de labellisation, les émissions de CO₂ par employé, engendrées par les activités de la Banque, ont diminué de plus de 35% soit au-delà de l'objectif de 25% initialement fixé.

OBJECTIF DE RÉDUCTION ET ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS t. CO₂/ETP





TRAJETS PENDULAIRES

représentent 47% du bilar

374.4

Réduction d'émission CO₂

-11%

Part des trajets pendulaires respectueux du climat

22%

Moyenne des trajets pendulaires respectueux du climat en Suisse: 47%



CHAUFFAGE

représente 40% du bilan carbone de la BCVs

315 t. co₂

Réduction d'émission CO₂

-9%

par rapport à 2017

Part énergie renouvelable

14%

Moyenne des ménages suisses: 18.49



DÉPLACEMENTS D'AFFAIRES

représentent 7% du bilan carbone de la BCVs

54.5

Réduction d'émission CO

-20%

par rapport à 2017

Part des déplacements professionnels respectueux du climat

68%

de la distance parcourue



CONSOMMATION DE PAPIER

représente 4% du bilan carbone de la BCVs

> 39 t. co₂

éduction d'émission Co

-12%

par rapport à 2017

Part du papier recyclé

9%

par rapport à 2017